

Motion des agents de l'équipe travaux régie de la direction de l'eau et de l'assainissement

Nous agents de la direction de l'eau et de l'assainissement, de l'équipe travaux régie, nous sommes réunis ce matin 17 octobre 2022, en Assemblée générale, à 18 sur un effectif de 22,

Dans le cadre du préavis de grève déposé par la fédération CGT des services public pour le mois d'octobre, en présence de représentants de la CGT et de l'UFICT-CGT du Grand Reims membres du Comité technique et ou du Comité Hygiène et Sécurité des Conditions de Travail,

Après avoir débattu de la question des astreintes, de nos rémunérations, de nos congés, de nos conditions de travail et de notre retraite,

Après avoir rappelé qu'une étude réalisée par l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques a montré que les égoutiers ont une espérance de vie inférieure de 17 ans par rapport au reste de la population, ce qui fait une moyenne à 58 ans.

Avons décidé de nous mettre en grève ce matin de 8h à 12h et d'appeler à participer au rassemblement du 18/10.

Il s'agit pour nous de revendiquer :

1. Le maintien en l'état de nos conditions d'organisation et de rémunération des **astreintes** ;
2. **Une augmentation de notre rémunération au titre la pénibilité de notre travail de 200 € par mois.** Cette augmentation peut passer par une révision de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Exécution (IFSE). Le CDG 33 préconise d'ailleurs pour des métiers comme le nôtre une IFSE valorisée c'est-à-dire plus élevée qu'un autre poste n'accomplissant pas de travaux dangereux.
3. Une baisse de notre temps de travail au titre de la pénibilité par l'octroi de 12 jours de RTT au titre de sujétions particulières. En effet, la durée annuelle de 1607 heures peut être réduite, dans des conditions définies par l'organe délibérant de la collectivité intéressée (article 2 du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001), après avis du comité technique paritaire compétent pour tenir compte de sujétions particulières imposant des conditions de travail pénibles.
4. Le recrutement d'égoutiers pour revenir à un effectif de 27 par des recrutements non précaires, c'est-à-dire directs avec stagiarisation – titularisation systématiques.
5. **Le refus de tout recul de l'âge de départ à la retraite** comme le gouvernement entend le faire dans sa nouvelle réforme des retraites.

Toutes ces mesures contribueront à renforcer l'attractivité et la reconnaissance de notre métier caractérisé par une très forte pénibilité.

Nous demandons donc à l'employeur l'ouverture immédiate de négociations autour de nos 5 revendications légitimes. En l'absence de négociation, nous serions amenés à reconduire notre mouvement de grève et le durcir.

Nous demandons aux agents du Grand Reims et de la Ville de Reims de nous apporter leur soutien et d'eux aussi établir leurs revendications pour tous peser ensemble.

Nous invitons enfin, les agents du Grand Reims et de la Ville de Reims à participer le mardi 18 octobre au rassemblement organisé à 17 heures devant la sous-préfecture pour les salaires et les retraites.

Les 18 agents réunis en AG, ce matin 17/10/2022